

OBJET : Avenant n°1 marché de fourniture restauration scolaire – fixation des prix sur la période 2021-2022

EXPOSE

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.

L'accord-cadre n° 2018-10 a été notifié à la société Océane de Restauration le 7 juin 2018.

Par avenant n° 1, il est proposé de revaloriser le tarif pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, afin de prendre en compte des circonstances imprévues (hausse du carburant, des énergies, des denrées alimentaires...).

Les prix unitaires sont ainsi fixés à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

- repas enfant : 2,408 € HT soit 2,54 € TTC.
- repas adulte : 2,769 € HT soit 2,92 € TTC

Il vous est proposé d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au contrat du 7 juin 2018 conclu avec la société Océane de Restauration, annexé à la présente délibération, pour une revalorisation des prix unitaires concernant les repas enfants et adultes.

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 au contrat du 7 juin 2018 conclu avec la société Océane de Restauration, pour une revalorisation des prix unitaires concernant les repas enfants et adultes, et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A la Halle de Béré, le 16 décembre 2021

Le Maire
Alain HUNAUULT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT



AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur



VILLE DE CHATEAUBRIANT
Cellule des marchés publics
Place Ernest Bréant
BP 189
44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
Représenté par Monsieur le Maire

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

OCEANE DE RESTAURATION

Zone de Kerluherne
3 rue Camille Claudel
Atlanparc BAT M
56890 PLESCOP

C - Objet de l'accord-cadre

Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire

Référence du marché : 2018-10

Date de la notification : 07/06/2018

Durée du contrat : 12 mois, à compter du 01/09/2021 et jusqu'au 31/08/2022.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 5,5 %
- Montant HT maximum : 270 000,00 €
- Montant TTC maximum : 284 850,00 €

D – Objet de l'avenant

Par courrier du 10 juin 2021, OCEANE DE RESTAURATION nous informe de la revalorisation du tarif de + 1,70 % pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022, prenant en compte des circonstances imprévues (hausse du carburant, des énergies, des denrées alimentaires...).

Les prix unitaires sont ainsi fixés pour la 4^{ème} période à :

- repas enfant : 2,408 € HT / 2,54 € TTC
- repas adulte : 2,769 € HT / 2,92 € TTC

Cette hausse n'a pas d'impact sur le montant annuel maximum.

E - Signatures

Le titulaire,

A

Le

Cachet et signature du titulaire

044-214400368-20211222-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Le pouvoir adjudicateur,

A Chateaubriant

Le

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Rudy BOISSEAU

Le Maire,
Alain HUNAUULT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le dix décembre 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, , Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. LE MOEL

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON

Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-12-DE



Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT

